

Force Ouvrière UES SERIS



Fédération F.O. de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services
46, rue des petites écuries - 75010 PARIS
Tél. 06.10.19.66.29 - Fax 01.48.24.38.32 - E-Mail salmifatah@gmail.com

A l'attention de Monsieur PERIER Cédric
Président Exécutif SERIS France
26 rue de l'île de France 44600 Saint-Nazaire

Paris le 17 mars 2021

Objet : PRIME "MACRON 2"

Monsieur,

Le secteur de la Prévention Sécurité fait partie, ce n'est pas une surprise, des 17 familles de métiers considérés comme étant de la "deuxième ligne", ce que notre organisation a toujours mis en avant.

Il fait aussi partie des 15 branches qui seront invitées par le ministère du travail à négocier sur les travailleurs de la deuxième ligne en raison de la "mauvaise qualité" des emplois (faible salaire, peu de formation, précarité, accident du travail et risques psychosociaux élevés ...).

Les constats établis par le groupe de travail paritaire sur « les formes particulières d'emploi », sont transposables au sein de l'entreprise SERIS.

Parallèlement à ces constats et suite aux annonces du Président de la République lors de la conférence de dialogue social sur la possibilité donnée aux entreprises de verser une nouvelle fois une prime défiscalisée, Notre organisation syndicale, vous demande le versement de cette prime aux salariés de SERIS.

Pour ce faire, nous vous demandons de réunir les interlocuteurs sociaux afin d'en déterminer le montant et les modalités de versement.

Alors même qu'au niveau de la branche aucune augmentation de salaire ne se fera pour l'année 2021, nous ré insistons sur le fait que le versement d'une prime type « prime Macron », défiscalisée et exonérée de cotisations sociales, ne pourra remplacer des augmentations de salaire pérennes.

Si elle constitue un signal de court terme dont les salariés de l'entreprise ont besoin, il ne peut s'agir que d'une étape.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fatah SALMI
DSC Force Ouvrière